

MON COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)



C'est quoi ?

Le CPF permet à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation. Le CPF permet d'obtenir des certifications professionnelles reconnues, afin de sécuriser leur parcours professionnel. Seules les formations éligibles au CPF sont finançables par ce dernier.

Pour qui ?

Toutes les personnes de 16 ans et plus ayant activé leur Compte Personnel de Formation.
(moncompteformation.gouv.fr)



Vous êtes demandeur d'emploi / salarié / retraité et souhaitez vous former pour booster votre accès à l'emploi / vous reconvertir / retourner à l'emploi ? Acquérir de nouvelles compétences ?

Objectifs ?

Apprendre un métier en alternant les périodes de formation théorique et pratique ;
Acquérir une qualification grâce à des diplômes ;
Evoluer personnellement / professionnellement ;
Se reconvertir dans un domaine choisi ;
Valider des acquis ;
Faire reconnaître des compétences.



Quelle démarche ?

Le candidat se rend sur le site Mon Compte Formation pour créer et connaître son solde CPF ; il en informe JDA FORMATION pour échanger sur les modalités à effectuer.

Comment est financé cette formation ?

Selon le solde CPF du candidat, la formation sera prise en charge en partie ou en intégralité. Si le solde CPF est insuffisant, d'autres financements peuvent être mobilisés de façon complémentaire en fonction de la situation (financement personnel ou complément par Pôle Emploi). Pour bénéficier d'un abondement Pôle Emploi, le candidat doit déjà rencontrer son conseiller pour lui parler du projet. S'il y a validation du conseiller, le candidat doit contacter FORMAPI pour obtenir les démarches à suivre.

